

Résister à la tendance hérétique – La relatio du card. Erdö efface d'un coup le péché et la loi naturelle, R. Mattei

Publié le 16 octobre 2014 · 13 min de lecture



Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs (1).

*Sens du péché supprimé ; notions du bien et du mal abolies ; loi naturelle abrogée ; toute référence positive aux valeurs telles que la virginité et la chasteté archivée. Avec le discours présenté par le cardinal Péter Erdö le 13 octobre 2014 au Synode sur la famille, la révolution sexuelle s'introduit officiellement dans l'Eglise, avec des conséquences dévastatrices sur les âmes et la société. **Roberto de Mattei**^[1]*

La *Relatio post disceptationem* rédigée par le cardinal Erdö est le rapport de synthèse de la première semaine des travaux du Synode et aussi celui qui oriente ses conclusions. La première partie du document cherche à imposer, avec un langage dérivé du plus mauvais 1968, le « *changement anthropologico- culturel* » de la société comme un « *défi* » pour l'Eglise. A partir d'un tableau qui va de la polygamie et du « *mariage par étapes* » africains à la « *pratique de la cohabitation* » de la société occidentale, le rapport admet l'existence d'un « *désir diffus de famille* ». Aucun élément d'évaluation morale n'est présent.

A la menace que représente l'individualisme et l'égoïsme individualiste, le texte oppose l'aspect positif du « *relationnel* », considéré comme un bien en soi, surtout quand il tend à se transformer en rapport stable (nn. 9–10). L'Eglise renonce à exprimer des jugements de valeur pour se limiter à « *dire une parole d'espérance et de sens* » (n. 11). Et on affirme donc un nouveau principe moral extraordinaire, la « *loi de la gradualité* », qui permet de recueillir des éléments positifs dans

toutes les situations jusqu'alors définies par l'Eglise comme peccamineuses.

Le mal et le péché au sens propre n'existent plus. Il existe seulement des « *formes imparfaites du bien* » (n. 18), selon une doctrine des « *degrés de communion* » attribuée au concile Vatican II. « *Un discernement spirituel étant donc nécessaire en ce qui concerne les cohabitations et les mariages civils ainsi que pour ce qui est des divorcés « remariés », il appartient à l'Église de reconnaître ces semina Verbi répandus hors des frontières visibles et sacramentelles* » (n. 20).

Le problème des divorcés remariés sert de prétexte pour faire passer un principe qui démonte deux-mille ans de morale et de foi catholique. En suivant *Gaudium et Spes*, « *l'Église se tourne avec respect vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète et imparfaite, appréciant plus les valeurs positives qu'ils conservent que leurs limites et leurs manquements* » (ivi). Cela signifie que tombe toute espèce de condamnation morale, parce que tout péché constitue une forme imparfaite de bien, une façon incomplète de participer à la vie de l'Eglise.

« *Dans ce sens, une nouvelle dimension de la pastorale familiale actuelle, consiste dans la prise en compte de la réalité des mariages civils et également, en faisant les différences nécessaires, des cohabitations* » (n. 22). Et cette affirmation surtout : « *En effet, lorsque l'union atteint une stabilité notable au travers d'un lien public, est marquée par une affection profonde, par la responsabilité vis-à-vis des enfants, par une capacité à résister dans les épreuves* » (ivi). C'est ainsi qu'est renversée la doctrine de l'Eglise selon laquelle la stabilisation du péché au travers du mariage civil constitue un péché plus grave que l'union sexuelle occasionnelle et passagère, parce que cette dernière permet de revenir plus facilement dans la droite voie.

« *Une nouvelle sensibilité de la pastorale d'aujourd'hui consiste à comprendre la réalité positive des mariages civils et, compte tenu des différences, des concubinages* » (n. 36). La nouvelle pastorale impose donc le silence sur le mal, en renonçant à la conversion du pécheur et en acceptant le *statu quo* comme irréversible. C'est ce que le rapport appelle des « *choix pastoraux courageux* » (n. 40).

Le courage, à ce qu'il semble, ne consiste pas à s'opposer au mal, mais à s'y adapter. Les passages dédiés à l'accueil des personnes homosexuelles sont ceux qui ont paru les plus scandaleux, mais ils sont la cohérence logique des principes exposés jusqu'ici. Même le premier passant rencontré dans la rue comprend bien que s'il est possible au divorcé remarié de s'approcher des sacrements, tout est permis, à commencer par le pseudo mariage homosexuel.

Jamais, au grand jamais, souligne Marco Politi sur « *Il Fatto* » du 14 octobre, on avait jusqu'alors une phrase de ce genre dans un document officiel produit par la hiérarchie ecclésiastique : « *Les personnes homosexuelles ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne* ». Suivie d'une demande adressée aux évêques du monde entier : « *sommes-nous en mesure d'accueillir ces personnes en leur garantissant un espace de fraternité dans nos communautés ?* » (n. 50).

Bien qu'elle ne mette pas sur le même plan d'égalité les unions entre personnes du même sexe et le mariage entre homme et femme, l'Eglise se propose d'« *élaborer des chemins réalistes de croissance affective et de maturité humaine et évangélique en intégrant la dimension sexuelle* » (n. 51). « *Sans nier les problématiques morales liées aux unions homosexuelles, on prend acte qu'il*

existe des cas où le soutien réciproque jusqu'au sacrifice constitue une aide précieuse pour la vie des partenaires»(n. 52).

Il n'est émis aucune objection de principe aux adoptions d'enfants par des couples homosexuels : on se limite à dire que « *l'Église prête une attention spéciales aux enfants qui vivent avec des couples du même sexe, en insistant que les exigences et les droits des petits doivent toujours être au premier rang* »(ivi). Dans la conférence de presse de présentation, Mgr Bruno Forte en est arrivé à souhaiter « *une codification des droits qui puissent être garantis aux personnes unies de même sexe* ».

Les paroles foudroyantes de saint Paul selon lequel : « *ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, ne mériteront le royaume de Dieu* » (1 Cor 6, 9) perdent leur sens pour ceux qui jonglent avec la nouvelle morale pansexuelle. Pour eux, il faut recueillir la réalité positive de ce que fut le péché qui crie vengeance devant Dieu (*Catéchisme de saint Pie X*). A la « morale de l'interdit », il faut substituer celle du dialogue et de la miséricorde et le slogan de 68, « interdit d'interdire » est remis à jour par la formule pastorale selon laquelle « *on ne peut rien condamner* ». Ce ne sont pas seulement deux commandements qui tombent, le sixième et le neuvième qui interdisent pensées et actes impurs en dehors du mariage, mais c'est aussi l'idée-même d'un ordre naturel et divin objectif résumé dans le Décalogue.

Il n'existe pas d'actes intrinséquement illicites, ni vérités et valeurs morales pour lesquelles on doit être disposés à donner même sa vie (n. 51 e n. 94), comme le définit l'encyclique *Veritatis Splendor*. Sur le banc des accusés il n'y a pas seulement *Veritatis Splendor* et les récentes déclarations de la Congrégation pour la doctrine de la Foi en matière de morale sexuelle, mais le Concile de Trente lui-même qui donne une formule dogmatique des sept sacrements, à commencer par l'Eucharistie et le Mariage.

Tout commence en octobre 2013, quand le pape François, après avoir annoncé deux synodes sur la famille, le synode ordinaire et le synode extraordinaire, édite un *Questionnaire* qui s'adresse aux évêques du monde entier. L'usage fallacieux de sondages et de questionnaires est bien connu. L'opinion publique croit qu'un choix qui a été fait par une majorité est nécessairement le bon. Et les sondages attribuent à la majorité des opinions déjà prédéterminées par des manipulateurs. Le questionnaire voulu par le pape François a abordé les thèmes les plus brûlants, de la contraception à la communion des divorcés, des unions de fait aux mariages homosexuels, plus dans un but d'orientation que d'information. La première réponse publiée fut celle de la Conférence Episcopale allemande, le 3 février (« *Il Regno Documenti* », 5 (2014), pp. 162–172) rendue publique clairement pour conditionner la préparation du Synode et surtout pour offrir au **cardinal Kasper** la base sociologique dont il avait besoin pour son rapport au Concistorio que **le pape François** lui avait confié. Ce qui émergeait était en effet le refus de la part des catholiques allemands « *des affirmations de l'Eglise sur les rapports sexuels avant le mariage, l'homosexualité, les divorcés remariés et le contrôle des naissances* » (p. 163). « *Les réponses venues des diocèses laissent entrevoir à quel point est grande la distance entre les baptisés et la doctrine officielle surtout en ce qui concerne la vie commune avant le mariage, le contrôle des naissances et l'homosexualité* »(p. 172). Cette distance n'était pas présentée comme un éloi-

gnement des catholiques du Magistère de l'Eglise, mais comme une incapacité de l'Eglise à comprendre et à soutenir son époque. Le cardinal Kasper, dans son rapport au Concistoire du 20 février parlera à propos de cette distance d'un « *abîme* » que l'Eglise aurait dû combler en s'adaptant à la praxis de l'immoralité.

Selon l'un des proches de Kasper, **le prêtre génois Giovanni Cereti**, connu pour son étude tendancieuse sur le divorce dans l'Eglise primitive, le questionnaire a été divulgué par le pape François pour éviter que le débat se déroule « *dans des salles secrètes* » (« *Il Regno-Attualità* », 6 (2014), p. 158). Mais s'il est vrai que le Pape a voulu que la discussion se déroule de manière transparente, on ne comprend pas sa décision de tenir le Concistoire extraordinaire de février puis le Synode d'octobre à huis clos. Le seul texte dont on ait eu connaissance, grâce au « *Foglio* », fut ce rapport du cardinal Kasper. Puis, sur leurs travaux, le silence est retombé.

Dans son *Journal du Concile*, le 10 novembre 1962, **le père Chenu** cite cette phrase de **don Giuseppe Dossetti**, l'un des principaux meneurs du front progressiste : « *La bataille efficace se joue sur la procédure. C'est toujours par cette voie que je l'ai emporté* ». Dans les assemblées le processus décisionnel n'appartient pas à la majorité, mais à la minorité qui tient sous contrôle la procédure. La démocratie n'existe pas dans la société politique et encore moins dans la société religieuse. La démocratie dans l'Eglise, a observé le philosophe Marcel de Corte, est un césarisme ecclésiastique, le pire de tous les régimes. Dans le processus du synode en cours, l'existence de ce césarisme ecclésiastique est démontré par le climat de lourde censure qui l'accompagne jusqu'à présent.

Les vaticanistes les plus attentifs tels que **Sandro Magister** et **Marco Tosatti** ont souligné qu'à la différence des Synodes précédents on a refusé aux pères synodaux leurs interventions. Magister, rappelant la distinction faite par Benoît XVI entre le Concile Vatican II « réel » et le concile « virtuel » qui s'y superposa, a parlé d'un « *dédoubllement du synode en un synode réel et un synode virtuel, ce dernier étant construit par les médias qui mettent systématiquement l'accent sur les éléments qui correspondront le mieux à l'esprit du temps* ». Aujourd'hui cependant ce sont les textes mêmes du Synode qui s'imposent avec leur force révolutionnaire, sans possibilité de déformation par les médias qui se sont montrés littéralement stupéfaits de la puissance explosive de la *Relatio* du cardinal Erdö.

Naturellement ce document n'a aucune valeur magistérielles. Il est même permis de douter qu'il reflète la pensée réelle des Pères synodaux. La *Relatio* préfigure cependant la *Relatio Synodi*, le document de conclusion des assises des évêques.

Le vrai problème qui va se poser maintenant est celui de la résistance, annoncée par le livre *Demeurer dans la Vérité du Christ* des **cardinaux Brandmüller, Burke, Caffarra, De Paolis et Müller** (Cantagalli 2014). Le cardinal Burke, dans l'interview qu'il a accordée à **Alessandro Gnocchi** sur le « *Foglio* » du 14 octobre, a affirmé que d'éventuels changements apportés par le Pape à la doctrine ou à la praxis de l'Eglise seraient inacceptables, « *parce que le Pontife est le Vicaire du Christ sur la terre et en cela le premier serviteur de la vérité de la foi. Connaissant l'enseignement du Christ, je ne vois pas comment on peut dévier de cet enseignement par une déclaration doctrinale ou une praxis pastorale qui ignorent la vérité* ».

Les évêques et les cardinaux, plus encore que les simples fidèles, se trouvent face à un terrible drame de conscience, bien plus grave que celui que durent affronter les martyrs anglais au XVIème siècle. En effet il s'agissait alors de désobéir à la plus haute autorité civile, le roi Henri VIII qui par son divorce créa un schisme avec l'Eglise romaine, tandis qu'aujourd'hui la résistance est à mener contre la plus haute autorité religieuse dans la mesure où elle dévierait de l'enseignement pérenne de l'Eglise. Et ceux qui sont appelés à résister ne sont pas des catholiques désobéissants et dissidents, mais justement ceux qui vénèrent le plus profondément l'institution de la Papauté. Celui qui résistait alors était laissé au bras séculier qui le destinait à la décapitation ou à l'écartèlement. Le bras séculier contemporain applique le lynchage moral, à travers la pression psychologique exercée par les mass-media sur l'opinion publique.

L'issue en est souvent l'effondrement psychique et physique des victimes, la crise d'identité, la perte de la vocation et de la foi, à moins qu'on ne soit capable de pratiquer, avec l'aide de la grâce, la vertu héroïque de force. Résister signifie, en dernière analyse, réaffirmer la cohérence intégrale de sa propre vie avec la Vérité immuable de Jésus-Christ, renversant ainsi la thèse de qui voudrait dissoudre l'éternité du Vrai dans la précarité du vécu.

Roberto de Mattei

Sources : Il Foglio/Roberto de Mattei/Correspondance Européenne/LPL

Notes de bas de page

1. Roberto de Mattei est Président de la **Fondation Lépante**. Il a été le fondateur du **Centre Culturel Lépante** dont il a été le Directeur de 1982 à 2006. Il dirige la revue « Radici Cristiane » [Racines chrétiennes] et l'agence d'informations « Corrispondenza Romana » [Correspondance Romaine]. De 2002 à 2013 il a dirigé la revue internationale « Nova Historica ».

Source : laportelatine.org/actualite/resister-a-la-tendance-heretique-la-relatio-du-card-erdo-efface-dun-coup-le-peche-et-la-loi-naturelle-r-mattei-16-octobre-2014

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France